**ATTENTION :**

* ce contrat correspond à l’ancien article 3-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, abrogée le 1er mars 2022

Contrat de droit public à durée indéterminée

Portabilité d’un CDI de droit public relevant de la même catégorie hiérarchique

Pris en application des articles L. 332-8 et L. 332-12 du code général de la fonction publique

Entre Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président

De ….

Et

M….

Domicilié(e) : …..

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-12,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

(Le cas échéant) Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires relatives aux agents à temps non complet,

Vu la délibération du …………… créant l'emploi de ………..…… (libellé de l'emploi) relevant de la catégorie ….. (A, B ou C) comprenant les fonctions ……………………………. (à définir précisément) et fixant le niveau de recrutement et de rémunération correspondant, et autorisant le recours à un agent contractuel de droit public sur la base de l’article 3-3-… de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Vu la déclaration de création/vacance d’emploi enregistrée le............au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne sous le n°........,

Considérant que l’article L. 332-12 du Code général de la fonction publique dispose que « lorsque l’autorité territoriale propose un nouveau contrat sur le fondement de l'article L. 332-8 à un agent contractuel territorial lié par un contrat indéterminé à une collectivité ou l'un des établissements publics mentionnés à l'article L. 4, une personne morale relevant de l'article L. 3 ou de l'article L. 5 pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, le contrat peut être conclu pour une durée indéterminée ».

Considérant la candidature de M./Mme……………… qui est lié(e) par un contrat de droit public à durée indéterminée avec…………….(nom de la collectivité/établissement/structure d’origine) au moment du recrutement et que l’agent exerce des fonctions de………………. relevant de la même catégorie hiérarchique (A ou B ou C) que le poste proposé,

Considérant que l’agent remplit les conditions statutaires de recrutement prévues par le code général de la fonction publique ainsi que par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 précité ;

Considérant la possibilité de maintenir le bénéfice de la durée indéterminée et que rien ne s’y oppose,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**

M./Mme ……………………… né(e) le ………... à …………….. est recruté(e) sur un emploi relevant de la catégorie hiérarchique (A, B ou C), en qualité de (grade) contractuel, pour assurer les fonctions suivantes :…………… (définition du poste occupé).

Les conditions de travail sont les suivantes :…………………….

Dans le respect de la règlementation en vigueur, M………………….peut être amené(e) à effectuer des heures supplémentaires et/ou complémentaires, à la demande de l’autorité territoriale

**Article 2**

Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée et prend effet à compter du……….

La durée hebdomadaire de service est fixée à …./35ème.

**Article 3**

M./Mme ………………………………… sera soumis(e) pendant toute la période d’exécution du présent contrat aux droits, obligations et déontologie des agents publics tels que définis par le Code général de la fonction publique et par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisé.

En cas de manquement à ces obligations, le régime disciplinaire prévu par le décret du 15 février 1988 sera appliqué, dans le respect des droits de l’agent.

**Article 4**

M./Mme ……………perçoit une rémunération mensuelle sur la base de l’indice brut ………………, indice majoré ………………, l’indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, (le cas échéant) les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante pour les agents contractuels de droit public.

Conformément à l’article 1-2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 précité, la rémunération fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ou de l'évolution des fonctions.

**Article 5**

Pendant toute la durée du présent contrat, la rémunération de M./Mme ……………… est soumis(e) aux cotisations sociales prévues par le régime général de la sécurité sociale.

M./Mme …………………………………… est affilié(e) à l’IRCANTEC

**Article 6 : Rupture du contrat**

Le présent contrat est susceptible d’être rompu notamment pour l’un des motifs suivants :

**1-Licenciement à l’initiative de la collectivité (ou établissement) employeur**

En cas de licenciement, M./Mme ……………….a droit à un préavis d’une durée de 2 mois.

IMPORTANT : cette durée est doublée pour les personnels handicapés mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail, dans la mesure où la reconnaissance du handicap aura été préalablement déclarée à l'employeur et dans des délais suffisants.

L’attribution du préavis tel que déterminé ci-dessus est toutefois conditionnée par l’application des dispositions de la réglementation en vigueur au moment de la rupture du contrat. Il en est de même pour l’attribution de l’indemnité de licenciement.

Le préavis ne s’applique pas aux cas de licenciement prévus à l’article 4 et au titre IX du décret du 15 février 1988 : licenciement en cours de la période d’essai, licenciement au terme de la période d’essai, licenciement pour motif disciplinaire.

Le licenciement est notifié par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en main propre contre décharge.

**2-Démission du co-contractant**

La démission de M./Mme ……………… doit être clairement exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception.

M./Mme ………..est tenu(e) de respecter un préavis d’une durée de 2 mois.

**Article 7**

A l'expiration du contrat, M./Mme ………. se verra délivrer un certificat qui contient les mentions suivantes :

* la date de recrutement de l'agent et celle de fin de contrat ;
* les fonctions occupées par l'agent, la catégorie hiérarchique dont elles relèvent et la durée pendant laquelle elles ont été effectivement exercées ;
* le cas échéant, les périodes de congés non assimilées à des périodes de travail effectif.

**Article 8**

Le présent contrat sera transmis au représentant de l’Etat, au comptable de la collectivité, à la Présidente du Centre de gestion et notifié à l’intéressé(e).

Signature de l’agent Fait à ........................., le ..../..../....

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président

(nom, prénom et qualité lisibles)

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président informe que le présent contrat peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.